



Décision n° 5732024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame VEUILLE Laurie en tant qu'agent d'entretien du 5 décembre 2024 au 5 janvier 2025,
- Madame RAFFIN Clara en tant qu'agent d'entretien du 7 au 8 décembre 2024,
- Monsieur MÉNAGÉ Jérémy en tant que surveillant de baignade du 8 au 15 décembre 2024,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade le 15 décembre 2024,
- Madame GARNIER Jessica en tant qu'esthéticienne du 9 décembre 2024 au 2 janvier 2025,
- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne du 16 au 17 octobre 2024 et du 14 au 22 décembre 2024,

Fait à Jonzac,

Le 04 DEC. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex